

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 31 janvier 2023
Délibération n° : 2023_07
Date de convocation : 24 janvier 2023

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso DCO 2023**

Par la suite d'une convocation en date du 24 janvier 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 31 janvier 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Lucie FEUTRIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

• **Abrîès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)

• **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

• **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)

• **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)

• **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)

• **Malines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée

• **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)

• **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Vu le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- Vu l' Arrêté préfectoral du 36 mars 2019 N° 05-2019-03-06-001, approuvant la mise en œuvre du second plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso 2019-2028;
- Vu la convention de gestion approuvée en Comité syndical du 06 décembre 2018 qui reconduit le Parc naturel régional du Queyras en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso, pour la période 2019-2028.

Considérant :

- Que la Réserve naturelle de Ristolas-Mont Viso est dotée de 3 agents recrutés en 2010 et 2019 et un agent saisonnier affecté aux actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable recrutés en 2021 par le Parc naturel régional du Queyras grâce auxquels les travaux de gestion de la Réserve naturelle sont effectifs ;

- Que la structure de gestion de la réserve naturelle est fonctionnelle et a besoin d'une dotation annuelle de fonctionnement permettant de remplir les missions de gestion confiées par l'Etat au Parc naturel régional du Queyras ;

- Que la DREAL a précisé le montant exact des dotations accordées à la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas-Mont Viso pour 2023, soit 188 608 € dont 161 630 € de dotation courante optimale et 26 978 € de dotation affectée aux actions de d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Le Comité syndical, réuni le 31 janvier 2023, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 37

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 03

Nombre de suffrages exprimés : 31

Votes Contre : 00 Pour : 31

Abstentions : 00

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230131-2023_07-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 31 janvier 2023
Délibération n° : 2023_07
Date de convocation : 24 janvier 2023

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso DCO 2023**

D'approuver le plan de financement prévisionnel 2023 d'utilisation des 2 dotations affectées à la Réserve Naturelle de Ristolas Mont Viso, précisé ci-dessous ;

Budget prévisionnel 2023

Budget	Intitulé	Désignation	Montant prévisionnel
--------	----------	-------------	----------------------

Dépenses prévisionnelles 2023

Salaires	Salaires Agents réserve naturelle	
	Conservateur 1 ETP-5 mois	24 500
	Nouveau Conservateur-Tuilage 1 mois-10 mois	40 657
	2 Gardes Techniciens 1,5 ETP	61 500
	1 Attaché scientifique 0,2 ETP	13 620
	1 animateur	20 000
	Chargé de projet interprétation	Salaire sur plan de relance 2022
	Gratification Stagiaire	3 825
	Sous Total	164 102

Actions du plan de gestion	Etudes et travaux	22 179	
	Dispositif d'interprétation-Autofinancement plan de relance 20% de 70 000 €	14 000	70 000
	Dispositif d'interprétation-Subvention Plan de relance 80 % de 70 000 €	56 000	
	Actions d'éducation au développement durable	23 180,19	
		115 359	

Matériel	500
Tenues agents réserve naturelle	1 000
Petites fournitures	500
Frais structure gestionnaire	11 100
Formation	500

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230131-2023_07-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 31 janvier 2023
Délibération n° : 2023_07
Date de convocation : 24 janvier 2023

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso DCO 2023**

Frais de déplacement		300
Documentation	Bibliographie	500
Communication		0
Adhésions réseaux	Réerves naturelles de France	480
Fonctionnement du Conseil scientifique		580
<i>Sous Total</i>		15 460

Total **294 922**

Recettes 2023

Recettes	Dotation annuelle DREAL 2023		161 630	188 608
	Dotation annuelle EEDD		26 978	
	Plan de relance 2022 Sentier interprétation		56 000	
	Report exercice 2022 sur exercice 2023		32 312	
	Dotation EEDD 2022 aux actions 2023		18 002	
<i>Total</i>			294 922	

De solliciter l'Etat pour accord de financement, destiné à couvrir les dépenses de gestion de la réserve naturelle nationale ;

D'autoriser le Président et la direction du Parc à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

